

Certificats COVID-19 suisse pour les vaccinations effectuées à l'étranger

Les personnes vaccinées à l'étranger avec des vaccins autorisés par l'agence européenne de vaccination (EMA) ou, par le protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence pour personnes avec un titre de séjour valable ou répondant à l'un des critères de l'art. 13 de l'Ordonnance sur les certificats COVID-19, peuvent désormais se voir délivrer un certificat COVID-19 de vaccination dans le canton de Genève.

Elles doivent pour cela adresser leur demande au canton en remplissant le formulaire e-démarche disponible à l'adresse <https://www.ge.ch/certificats-covid-19/formulaire-e-demarches-certificats-covid>. Le formulaire (en français ou en anglais) est directement accessible à l'adresse <https://smc02.hug.ch/surveys/?s=WA39AEN9T3CYMK9W>.

Le canton de Genève ayant déjà développé sa propre plateforme, il n'utilisera pas la plateforme nationale pour les certificats COVID qui devrait entrer en service le 11 octobre.

A noter que jusqu'au 24 octobre, à titre transitoire, tous les certificats de vaccination étrangers pour les vaccins autorisés par l'EMA sont valables pour l'accès aux lieux, installations ou manifestations requérant un certificat.

A noter également que les certificats COVID suisses délivrés pour les vaccins autorisés uniquement par la liste d'urgence de l'OMS (Sinopharm et Sinovac) ne sont valables qu'en Suisse.

Pour mémoire, les vaccins autorisés par l'agence européenne de vaccination (EMA) :

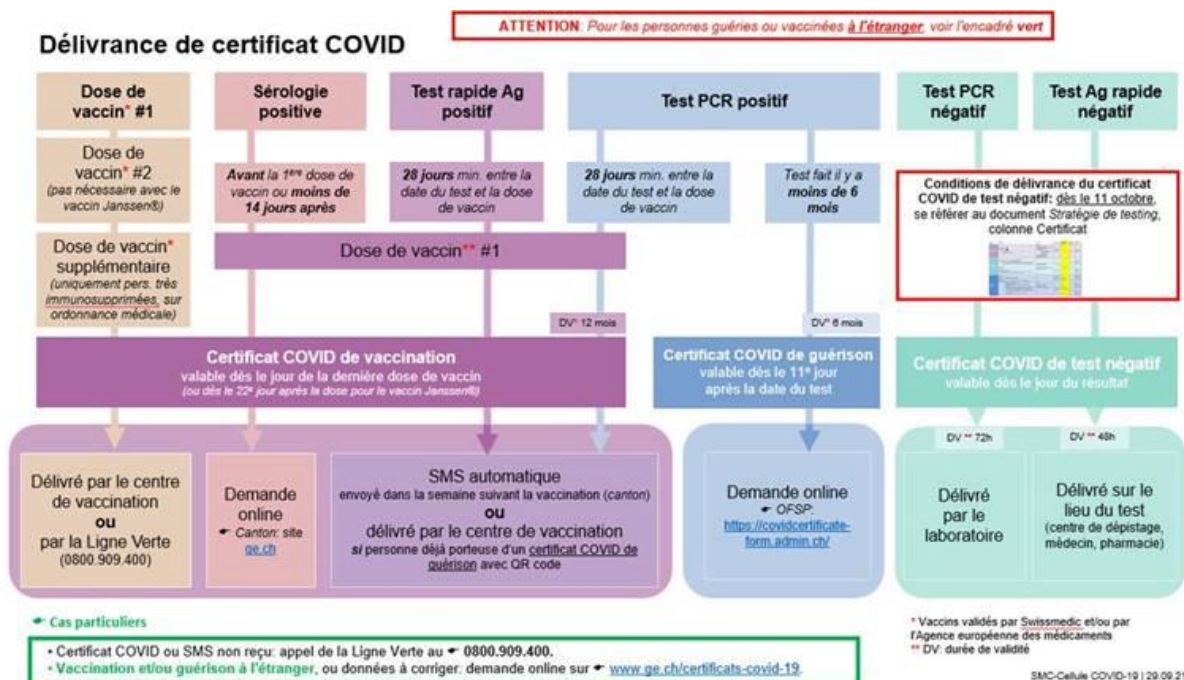
- Comirnaty® / BNT162b2 / Tozinameran (Pfizer/BioNTech)
- Spikevax® / mRNA-1273 / COVID-19 vaccine (Moderna)
- Vaxzevria® / AZD1222 / Covishield™ (AstraZeneca)
- COVID-19 Vaccine Janssen (Johnson & Johnson)

Les vaccins autorisés par le protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence (mais pas par SuisseMedic et l'EMA):

- SARS-CoV-2 Vaccine (Vero Cell) (Sinopharm / BIBP)
- CoronaVac (Sinovac)

Les personnes vaccinées avec un vaccin n'ayant été autorisé ni par Swissmedic, ni par l'EMA ni par l'OMS ne peuvent prétendre à un certificat COVID-19 suisse. Aussi, à ce jour, aucun certificat COVID ne peut être établi pour une vaccination avec Sputnik V.

La démarche à entreprendre pour obtenir un certificat COVID-19 est résumée ci-dessous:



Pour plus d'informations :

- de l'OFSP: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemiem-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemiem/novel-cov/covid-zertifikat/covid-zertifikat-erhalt-gueltigkeit.html>
- du site ge.ch : www.ge.ch/certificats-covid-19.